

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 31 MARS 2008

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers, sauf :

Absents excusés :

M. Jean-Yves ORIVEL (procuration à M. Denis ANDRE)

M. Stéphane BERNARD (procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)

Secrétaire de séance : M. Claude DIDIER-LAURENT, adjoint

Secrétaire adjointe : Mme Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté, la rectification de l'erreur matérielle concernant un délégué à la commission syndicale des biens indivis ayant été effectuée.

1) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil choisit de laisser les candidatures totalement libres alors que, normalement, la composition des commissions obéit à une représentation proportionnelle. Madame la Maire précise que le Maire est président de toutes les commissions. Elle souhaite également que les adjoints soient membres de toutes les commissions.

COMMISSION DES FINANCES :

- Monsieur Stéphane BERNARD
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL
- Monsieur Denis ANDRE
- Madame Christine PIERRE
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Madame Sylvie CLAUDE
- Monsieur Frédéric THIRIET

TRAVAUX – SECURITE :

- Monsieur Jean-Yves ORIVEL
- Monsieur Denis ANDRE
- Monsieur Michel DIDIER
- Monsieur Thierry GEGOUT
- Madame Joëlle KIENTZY
- Monsieur Philippe CLAUDE
- Madame Patricia HANTZ

FORETS – TERRAINS

- Monsieur Jean-Claude GEHIN
- Madame Danielle THOMAS
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Monsieur Thierry GEGOUT
- Monsieur Dominique MUNDING
- Madame Sylvie CLAUDE
- Monsieur Frédéric THIRIET
- Monsieur Philippe CLAUDE
- Madame Patricia HANTZ

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

- Monsieur Jean-Claude GEHIN
- Madame Véronique LECLERC
- Monsieur Michel DIDIER
- Madame Christine PIERRE
- Madame Sylvie CLAUDE
- Madame Joëlle KIENZKY
- Madame Patricia HANTZ

VIE SCOLAIRE

- Madame Séverine ANDRE
- Madame Bénédicte DAVID
- Madame Jocelyne VALENTIN
- Monsieur Dominique MUNDING
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ
- Madame Nathalie ADAM-VIRY

COMMUNICATION

- Monsieur Stéphane BERNARD
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ
- Madame Sylvie CLAUDE

JEUNESSE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

- Madame Bénédicte DAVID
- Madame Jocelyne VALENTIN
- Madame Séverine ANDRE
- Madame Véronique PETIN
- Madame Christine PIERRE
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ
- Madame Nathalie ADAM-VIRY

CULTURE – PATRIMOINE

- Madame Véronique LECLERC
- Madame Véronique PETIN
- Monsieur Michel DIDIER
- Monsieur Thierry GEGOUT
- Madame Sylvie CLAUDE
- Madame Patricia HANTZ

2) Délégués du Conseil Municipal aux conseils d'écoles

- Ecole primaire « Perce-Neige » : Madame Nathalie ADAM-VIRY (titulaire), Madame Danielle THOMAS (suppléante)
- Ecole Maternelle du Centre : Madame Jocelyne VALENTIN (titulaire), Madame Séverine ANDRE (suppléante)
- Ecole de Zainvillers : Monsieur Dominique MUNDING (titulaire), Monsieur Gilbert LAMBOLEZ (suppléant)

Délégué au Conseil d'administration de l'Ecole Notre-Dame de Zainvillers, école privée sous contrat d'association avec l'Etat : Monsieur Gérard CUNIN

3) COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Madame la Maire est présidente de droit de cette commission.

Une seule liste est présentée

Sont élus :

TITULAIRES :

- Monsieur Gérard CUNIN
- Monsieur Denis ANDRE
- Monsieur Claude DIDIER-LAURENT
- Monsieur Frédéric THIRIET
- Madame Véronique PETIN

SUPPLEANTS :

- Madame Joëlle KIENTZY
- Monsieur Pascal LE NEVE
- Monsieur Thierry GEGOUT
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Madame Patricia HANTZ

4) COMMISSION DU PLU

- Monsieur Denis ANDRE
- Monsieur Frédéric THIRIET
- Monsieur Philippe CLAUDE

5) FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Le conseil décide de fixer à 6 le nombre de membres du Conseil Municipal devant faire partie du CCAS.

6) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT FAIRE PARTIE DU CCAS

Une seule liste est présentée

Sont élus :

- Madame Jocelyne VALENTIN
- Madame Séverine ANDRE
- Madame Danielle THOMAS
- Madame Joëlle KIENTZY
- Madame Béatrice GIGANT
- Monsieur Gérard CUNIN

7) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE AU CCAS

Madame la Maire informe qu'elle termine ses consultations des associations représentatives et qu'elle nommera par arrêté 6 membres. Elle rendra compte de cette désignation au prochain conseil.

8) FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame la Maire choisit de retenir les pourcentages de l'indice 1015 de la fonction publique prévus pour les communes comprises entre 1000 et 3499 habitants alors que normalement les élus de VAGNEY peuvent prétendre aux indemnités prévues pour les communes dont la state de population est comprise entre 3500 et 9999 habitants.

INDICES RETENUS :

- Pour Madame la Maire : 43 % (au lieu de 55 %), soit 1608,74 € brut au 1^{er} mars 2008
- Pour Mesdames et Messieurs les adjoints : 16,5 % (au lieu de 22 %), soit 617,31 € brut au 1^{er} mars 2008

9) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales, délègue à Madame la Maire les compétences suivantes :

- procéder, dans la limite des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés à financer des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de charges
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600 €,
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans restriction ni limite,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, à titre subsidiaire, après mise en œuvre des garanties accordées par les sociétés d'assurance,
- exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, sous réserve qu'un projet existe dans le secteur de la parcelle objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou que celle-ci soit concernée par un aménagement futur inscrit au plan local d'urbanisme

10) ELECTION D'UN DELEGUE AU COLLEGE CANTONAL FORME POUR L'ELECTION DE 4 DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ELECTRICITE

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint, est élu.

11) ELECTION AU PARC DES BALLONS

Madame Evelyne BERNARD, Maire, est élue

12) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VAGNEY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU BOUCHOT ET DU RUPT ET L'ASSOCIATION PERISCOLAIRE

Madame la Maire est autorisée à signer cette convention qui règle les rapports entre les trois instances dans le cadre de la gestion de la garderie périscolaire. La commune de VAGNEY est concernée par la mise à disposition à titre gratuit de 177 m² du bâtiment situé 2 rue des Ecoles. La Communauté de Communes, qui a pris la compétence au 1^{er} janvier 2007, rembourse les frais de fonctionnement de la structure tant à la Commune de VAGNEY qu'à l'Association Périscolaire.

13) AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL A TITRE PRECAIRE DE MADAME SIMON, ASSOCIATION DES DENTELLES AU FIL DU TEMPS LORRAIN

Cette affaire est reportée à une séance ultérieure

14) AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL DU STUDIO SITUE 2 RUE DES ECOLES A MONSIEUR MATHIEU FALCOU

Madame la Maire est autorisée à signer ce bail pour le studio du bâtiment situé 2 rue des Ecoles pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2008. Le loyer est fixé à 118 € toutes charges comprises. Compte tenu du fait que le locataire est stagiaire, celui-ci est, à titre tout à fait exceptionnel, dispensé d'un dépôt de garantie.

15) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE ENGAGES PAR LA COMMUNE DE VAGNEY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SAPOIS POUR LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DE LA STATION DE POMPAGE

La participation due par la commune de SAPOIS s'élève à 420,93 € au titre de l'année 2007. La répartition des charges est effectuée au prorata du nombre des abonnés, fixés à 1593 pour la commune de VAGNEY et à 149 pour la commune de SAPOIS

16) REMBOURSEMENT DES FRAIS DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE PAR LES COMMUNES RATTACHEES

La participation, d'un montant total de 420,93 €, est répartie entre les communes au prorata des habitants :

- LE SYNDICAT : 38,62 €
- BASSE SUR LE RUPT : 17,73 €
- ROCHESSON : 14,12 €
- SAPOIS : 13,40 €
- LA BRESSE : 107,12 €
- CORNIMONT : 83,37 €
- SAULXURES SUR MOSELOTTE : 69,23 €
- THIEFOSSÉ : 12,83 €
- VENTRON : 20,95 €
- GERBAMONT : 6,58 €

QUESTIONS DIVERSES :

- nomination du délégué à la défense : Monsieur Gérard CUNIN
- nomination d'un délégué au conseil d'administration de la maison de retraite : Mme Béatrice GIGANT

- nomination d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'Hôpital de REMIREMONT : Mme Danièle PERRIN
- La délibération du 18 février 2008 concernant l'acceptation de l'adhésion de la commune de RAPEY et de la Communauté de communes du Val de Vôge et le refus du retrait de la commune de JARMENIL est confirmée
- communication d'une invitation au conseil à une visite du planétarium à l'école « Perce-Neige » pour le mardi 1^{er} avril à 18 heures.
- A la demande de Monsieur Stéphane BERNARD, conseiller, une visite de la mairie est organisée pour les nouveaux conseillers JEUDI 3 AVRIL à 17 H 30, la visite des autres bâtiments étant programmée ultérieurement, dans le cadre d'une commission des travaux
- Monsieur Gérard CUNIN informe qu'il prendra les photos destinées au trombinoscope lors de la prochaine réunion
- Madame Evelyne BERNARD tient à remercier les membres du conseil pour les témoignages de sympathie qui lui ont été adressés à l'occasion du deuil qui vient de l'affecter
- Monsieur Denis ANDRE et Monsieur Jean-Claude GEHIN se rejoignent pour demander que le compte-rendu puisse être adressé par mail. Les conseillers intéressés adresseront un message à la directrice générale des services afin de constituer la liste de diffusion.
- Monsieur Frédéric THIRIET se fait l'interprète de plusieurs de ses collègues agriculteurs pour déplorer les dégâts importants occasionnés par les sangliers, dont la population s'accroît dans le secteur du Haut du Tôt. Un évaluateur de la Fédération des chasseurs va se rendre sur place.
- Mme Véronique PETIN s'étonne que le déneigement d'un chemin menant à une résidence secondaire ait été effectué par les services municipaux. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux travaux, lui répond qu'un essai d'un nouveau matériel de déneigement a été effectué et que ce chemin, non déneigé jusqu'alors, a été choisi pour le test.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD